

# **GENOMIC VISION**

Société anonyme

80-84 Rue Des Meuniers

92220 BAGNEUX

---

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2019

## GENOMIC VISION

Société anonyme

80-84, Rue Des Meuniers

92220 BAGNEUX

---

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2019

---

À l'assemblée générale de la société GENOMIC VISION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons  
notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été  
données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de  
l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions  
découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et  
leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les  
termes de l'article 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la  
conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### ***Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

#### ***a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Contrat de travail avec Monsieur Aaron BENSIMON, membre du directoire**

Le contrat de travail de Monsieur Aaron BENSIMON, conclu le 9 mai 2006 pour la fonction de directeur scientifique salarié de la Société a été maintenu par le conseil de surveillance du 9 mai 2006 ayant nommé Monsieur Aaron BESIMON en tant que président du directoire de la Société.

Le conseil de surveillance du 28 mars 2014 a modifié les termes et conditions de départ dont bénéficie Monsieur Aaron BENSIMON au titre tant de son mandat social que de son contrat de travail : ces modifications ont été approuvées par l'assemblée générale du 30 juin 2015.

Après examen des termes et conditions de ces conventions, notamment leurs conditions financières, le conseil de surveillance, lors de sa séance du 5 mars 2019, considérant que ces conventions sont conformes à l'intérêt social, que ces conventions s'inscrivent dans le cadre de la poursuite normale des contrats de travail conclus entre la Société et les membres du directoire susvisés et qu'il est dans l'intérêt de la Société de poursuivre sa collaboration avec les membres du directoire également salariés de la Société, et qu'en conséquence leurs termes peuvent être maintenus, a maintenu l'autorisation antérieurement donnée et autorisé, en tant que de besoin, la poursuite desdites conventions.

Ce contrat de travail s'est poursuivi sur l'exercice 2019, et a conduit à l'enregistrement d'une charge totale d'un montant de 267 413 euros.

## **Convention de prêt à taux zéro et nantissement y afférent sur les brevets FSHD, GMC et le dépôt de brevet sur SMA avec la société Quest Diagnostics et, le cas échéant, avec la société Vesalius Biocapital**

Les principaux termes des prêts devant être consentis par Quest Diagnostics et, le cas échéant par Vesalius Biocapital, sont les suivants :

- Montant du prêt de Quest Diagnostics : deux tranches d'un montant de 300 000 euros et d'un montant de 225 000 dollars américains ;
- Montant du prêt de Vesalius Biocapital, le cas échéant : 200.000 euros.
- Intérêts : les prêts consentis ne porteront pas intérêt.
- Echéance des prêts : 31 mars 2019.

En garantie du remboursement des prêts et des obligations mises à la charge de la Société dans le cadre de la conclusion desdits prêts, la Société consent à Quest Diagnostics et, le cas échéant, à Vesalius Biocapital, un nantissement des brevets, déposés ou obtenus, FSHD, GMC et SMA, détenus en pleine propriété ou en copropriété par Genomic Vision.

En contrepartie de l'octroi de ces prêts ne portant pas intérêt, la Société prend à sa charge les honoraires des conseils des prêteurs à hauteur d'un montant de 30.000 euros hors taxes.

La Société a donc conclu le 16 novembre 2018 un contrat de prêt ne portant pas intérêt et à échéance le 31 mars 2019 avec la société Quest Diagnostics, actionnaire de Genomic Vision,

et représenté par monsieur Nicholas Conti, membre du conseil de surveillance jusqu'au 2 novembre 2018. La société a demandé le tirage de la deuxième tranche du prêt d'un montant de 225 000 USD. Les nantissements des brevets FSHD, GMC et le dépôt de brevet sur SMA ont été mis en œuvre au bénéfice de la société Quest Diagnostics.

Aucune opération de prêt n'a été mise en place en faveur de Vesalius Biocapital.

Au cours du premier trimestre 2019, la société a remboursé le prêt sans intérêt obtenu précédemment. En conséquence, le prêt ayant été intégralement remboursé, le nantissement accordé sur les brevets, détenus ou co-détenus, FSHD, SMA et Code Morse génomique pour garantir ce prêt a pris fin.

Paris-La Défense, le 3 juillet 2020

Le commissaire aux comptes

**Deloitte & Associés**

*Benoit Pimont*

Benoit PIMONT

# **GENOMIC VISION**

Société Anonyme

80-84 rue des Meuniers

92220 Bagneux

---

## **Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2019

## GENOMIC VISION

Société Anonyme

80-84 rue des Meuniers

92220 Bagneux

---

### **Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2019

---

A l'assemblée générale de la société GENOMIC VISION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de  
l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur  
les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes  
les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le  
document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 790 858 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.



Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La défense, le 3 juillet 2020

Le commissaire aux comptes

**Deloitte & Associés**

Benoit PIMONT

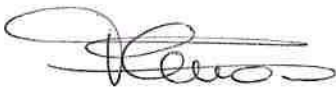
Deloitte & Associés  
A l'attention de M. Benoît Pimont  
185, Avenue Charles de Gaulle  
92 524 Neuilly sur Seine

Bagneux, le 30 juin 2020

## ATTESTATION SUR LES 5 REMUNERATIONS LES PLUS IMPORTANTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Je soussigné Madame Dominique Rémy-Renou, Présidente du directoire de Genomic Vision, atteste que les rémunérations brutes versées au cours de l'exercice 2019 aux cinq personnes les mieux rémunérées se sont élevées à 790.858 € (euros).

Fait à Bagneux, le 30 juin 2020



Dominique Rémy-Renou  
Présidente du directoire



# **GENOMIC VISION**

Société anonyme

80-84 Rue Des Meuniers

92220 BAGNEUX

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## GENOMIC VISION

Société anonyme

80 Rue Des Meuniers

92220 BAGNEUX

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

A l'assemblée générale de la société GENOMIC VISION

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GENOMIC VISION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 12 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ***Continuité d'exploitation***

### Risque identifié

Comme indiqué au paragraphe « Continuité d'exploitation » des règles et méthodes comptables de l'annexe, les états financiers au 31 décembre 2019 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, sur la base de prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois tenant compte tenu notamment de la trésorerie disponible au 31 décembre 2019 qui s'élève à 1 082 K€ et sur la base des hypothèses suivantes :

- le tirage de 2,5 M€ effectué en mars 2020 (tranche 3 : 1,0 M€) et mai 2020 (tranche 4 : 1,5 M€) disponibles au titre de l'émission d'actions auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (« ABSA ») dans le cadre du financement en 4 tranches de 5 M€ avec Winance approuvés par l'assemblée générale du 4 mars 2019. Winance a également exercé en mai 2020 les BSA attachés à la tranche 3 pour un montant de 0,4 M€ ;
- la signature le 11 juin 2020 d'un nouveau contrat de financement permettant un tirage de 12,0 M€ en douze tranches au cours des 24 prochains mois, dans le cadre de l'émission au profit de Winance d'actions auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (« ABSA »). Ce financement doit être approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2020. La société pourra mettre en œuvre ce financement dès que Winance aura obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) la dérogation à l'obligation de procéder au dépôt d'une offre publique d'acquisition en cas de dépassement du seuil de 30 % de détention et dès l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus déposé ;
- La réalisation du budget 2020 en terme de rationalisation des dépenses prévues par la direction dans ses prévisions d'activité pour les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2019, la Direction de la société est amenée à s'interroger sur le caractère approprié de l'hypothèse de continuité d'exploitation sur les douze mois suivant la clôture de l'exercice, au regard des ressources disponibles à la date de clôture, des prévisions de trésoreries formulées sur les douze mois suivants et de sa capacité à recourir à de nouvelles solutions de financement pour assurer la poursuite de ses opérations sur la période considérée.

Dans ce contexte, du fait des incertitudes inhérentes à ces prévisions et de la non réalisation au cours de l'exercice 2019 des prévisions faites pour cette période, nous avons considéré que le caractère approprié de l'utilisation du principe de continuité d'exploitation pour la préparation des comptes au 31 décembre 2019 constituait un point clé de l'audit.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction en matière de continuité d'exploitation, nos travaux ont consisté principalement à :

- Mettre à jour notre compréhension de la situation de la société en matière d'endettement et de conditions de recours à de nouveaux financements ;
- Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la direction pour élaborer ses prévisions de trésorerie sur les douze mois suivant la clôture de l'exercice ;
- Apprécier si la diminution des charges opérationnelles est cohérente avec le plan de restructuration ;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues dans les prévisions de trésorerie avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle du Directoire et présentés au Conseil de surveillance ;

Nos travaux ont également consisté à vérifier que les comptes annuels présentent une information appropriée sur la situation d'endettement de la société ainsi que sur le caractère incertain inhérent à toute prévision.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 3 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

## **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Désignation du commissaire aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GENOMIC VISION par l'assemblée générale du 2 novembre 2010

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 10<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption dont 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 3 juillet 2020

Le commissaire aux comptes

**Deloitte & Associés**

Benoit PIMONT



# Etats Financiers



## Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	252 620	249 815	2 805	2 805
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 656 169	1 324 937	331 232	559 866
Autres immobilisations corporelles	1 878 099	1 733 968	144 130	337 709
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	10 304		10 304	10 304
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	72 384		72 384	59 577
Autres immobilisations financières	182 071		182 071	177 282
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 051 648</b>	<b>3 308 720</b>	<b>742 928</b>	<b>1 147 544</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	85 396		85 396	84 900
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 282 029	29 343	1 252 686	1 805 335
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>53 694</b>		<b>53 694</b>	<b>137 310</b>
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	1 143 363	25 586	1 117 777	673 623
Autres créances	1 057 668		1 057 668	1 417 084
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 082 215		1 082 215	3 171 895
Charges constatées d'avance (3)	9 710		9 710	163 885
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 714 076</b>	<b>54 929</b>	<b>4 659 146</b>	<b>7 454 031</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	6 365		6 365	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 772 088</b>	<b>3 363 649</b>	<b>5 408 439</b>	<b>8 601 575</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan Passif

	31/12/2019	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 851 985	1 565 621
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	19 413 378	18 086 699
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-15 393 923	-8 638 654
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-4 540 883</b>	<b>-6 755 268</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>3 330 557</b>	<b>4 258 397</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	67 365	146 000
Provisions pour charges	23 779	356 263
<b>Total III</b>	<b>91 143</b>	<b>502 263</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		250 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		300 000
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	820 979	1 536 770
Dettes fiscales et sociales	711 048	1 002 427
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 161	3 161
Autres dettes	315 984	333 976
Produits constatés d'avance (1)	134 636	414 582
<b>Total IV</b>	<b>1 985 808</b>	<b>3 840 915</b>
Ecarts de conversion passif (V)	931	
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>5 408 439</b>	<b>8 601 575</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		3 791 320
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 985 808	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de Résultat

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises	1 148 245	434 051
Production vendue (biens)	206 647	-151 531
Production vendue (services)	415 175	830 748
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 770 067</b>	<b>1 113 269</b>
Dont à l'exportation	1 544 603	1 084 498
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	89 746	442 901
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	96 055	99 832
Autres produits	3 963	14 733
<b>Total I</b>	<b>1 959 831</b>	<b>1 670 734</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises	384 678	431 119
Variations de stock	498 636	-309 478
Achats de matières premières et autres approvisionnements	166 363	167 171
Variations de stock	-45 657	47 382
Autres achats et charges externes (a)	2 402 049	3 299 963
Impôts, taxes et versements assimilés	203 403	183 760
Salaires et traitements	1 832 322	2 899 730
Charges sociales	977 427	1 280 648
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	430 984	480 240
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	49 446	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 181	
Autres charges	111 832	171 450
<b>Total II</b>	<b>7 012 664</b>	<b>8 651 984</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-5 052 834</b>	<b>-6 981 249</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée III</b>		
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré IV</b>		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 818	678
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		4 042
Différences positives de change	8 565	1 585
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total V</b>	<b>10 383</b>	<b>6 304</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 365	
Intérêts et charges assimilées (4)		33 897
Différences négatives de change	4 585	3 492
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>	<b>10 950</b>	<b>37 389</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-567</b>	<b>-31 084</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-5 053 400</b>	<b>-7 012 334</b>



## Compte de Résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	8 205	7 177
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	417 484	
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>425 689</b>	<b>7 177</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	373 261	242
Sur opérations en capital	8 487	45 426
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		495 491
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>381 748</b>	<b>541 159</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>43 940</b>	<b>-533 982</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-468 577	-791 047
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>2 395 902</b>	<b>1 684 216</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>6 936 785</b>	<b>8 439 484</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-4 540 883</b>	<b>-6 755 268</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



## Annexe



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA GENOMIC VISION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 5 408 439 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 4 540 883 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### La Continuité D'exploitation

Les états financiers au 31 décembre 2019 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, les prévisions de trésorerie établies pour les douze prochains mois faisant apparaître une situation de trésorerie positive.

Cette situation prend notamment en compte :

Le tirage de 2,5 M€ effectué en mars 2020 (1 M€) et mai 2020 (1,5 M€) disponibles au titre de l'émission d'ABSA dans le cadre du financement en 4 tranches de 5 M€ avec Winance approuvés par l'AG du 4 mars 2019. Winance a également exercé en mai 2020 les BSA attachés à la tranche 3 pour un montant de 0,4 M€.

La signature le 11 juin 2020 d'un nouveau contrat de financement de 12 M€ auprès de la société Winance dont la mise en œuvre nécessite la levée des conditions suspensives suivantes :

L'approbation par l'assemblée générale du 24 juillet 2020. En outre, l'émission d'une ou plusieurs tranches d'OCABSA donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF dans l'hypothèse où le nombre d'actions susceptibles d'en résulter, en cumul avec les augmentations de capital qui auraient par ailleurs été réalisées par la Société, excéderait 20% du capital sur 12 mois ;

L'obtention par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de la dérogation à l'obligation de procéder au dépôt d'une offre publique d'acquisition en cas de dépassement du seuil de 30 % de détention et ce dès l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus déposé

Le respect du budget 2020, notamment en ce qui concerne la maîtrise des dépenses, étant rappelé que la société, qui est en phase de développement, n'anticipe pas de chiffre d'affaires significatifs pour 2020.

## Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

### **Faits caractéristiques de l'exercice**

---

La société a réalisé un chiffre d'affaires total de 1,8 M€ en hausse de 59% par rapport à l'exercice 2018 avec notamment la vente de 4 plateformes alors que l'année 2018 avait été marquée par l'absence de vente de plateforme. Les ventes de consommables et de services ont été soutenues mais les revenus de collaboration R&D avec Quest Diagnostics sont en baisse à 250 K€ car la licence expirant fin octobre n'a pas été renouvelée.

#### **Marché des laboratoires de recherche en sciences de la vie (LSR)**

##### ***Acquisition d'une plateforme FiberVision par l'Université d'Oxford***

L'université d'Oxford au Royaume Uni a acquis en début d'année 2019 une plateforme FiberVision pour l'étude de la réplication de l'ADN dans le cadre d'une maladie rare.

##### ***Adoption du peignage moléculaire par les scientifiques du National Institute of Health (NIH, Bethesda, USA) comme outil de recherche sur le cancer et pour le screening de molécules.***

Les équipes du département Développement de Thérapie du National Cancer Institute (NCI), organisme du NIH (National Institutes of Health), basé à Bethesda (Etats-Unis, Maryland) ont acquis la solution de peignage moléculaire avec les plateformes FiberComb® et FiberVision®. Elles seront utilisées pour étudier la perturbation du processus de réplication de l'ADN dans les cellules cancéreuses. De plus, la cinétique de la réplication dans des gènes cibles spécifiques sera aussi l'objectif visé par ses chercheurs.

##### ***Partenariat stratégique avec GIPTIS (Institut de génétique pour les Patients, les Thérapies, l'Innovation et la Science) dans la lutte contre les maladies génétiques***

Dans le cadre du partenariat avec GIPTIS, le plus grand institut euro-méditerranéen de lutte contre les maladies génétiques rares, créé par le professeur Nicolas Lévy à Marseille, celui-ci a fait l'acquisition de la nouvelle plateforme FiberVision® S fin décembre 2019. Grâce à la technologie et à l'expertise exclusives de Genomic Vision, l'objectif de GIPTIS est d'accélérer et de faciliter le diagnostic et le traitement des patients. Les modalités du partenariat comprennent plusieurs programmes de recherche avec le développement par les équipes de GIPTIS de nouveaux tests ciblant des maladies génétiques spécifiques, dont Genomic Vision aura les droits de commercialisation exclusifs.

##### ***Acquisition d'une plateforme FiberVision S par les équipes du professeur d'Andrea au Dana Farber Cancer Institute à Boston***

Le Dana Farber Cancer Institute à Boston, USA, a acquis en fin d'année 2019 la nouvelle plateforme FiberVision S, la plateforme plus compacte dédiée aux activités de recherche.

## Règles et méthodes comptables

### ***Contrôle qualité dans l'édition du génome***

Genomic Vision a poursuivi sa participation au sein du consortium créé par le National Institute of Standards and Technology (NIST) qui doit assister la Food and Drug Administration (FDA) dans l'évaluation des besoins et la détermination des standards à établir par ces organismes de réglementation pour l'ensemble des parties prenantes au sein de l'industrie, du monde académique, des agences réglementaires et d'autres acteurs engagés dans l'utilisation de l'édition du génome. Genomic Vision a développé des outils de contrôle qualité destinés à l'édition du génome et travaille avec plusieurs acteurs industriels clés dans ce domaine.

### ***Accord de recherche avec Sanofi dans le domaine de la bioproduction en thérapie génique***

La thérapie génique et cellulaire est un domaine en plein essor notamment dans le traitement de pathologies telles que les infections virales, les maladies héréditaires ou encore le cancer. De multiples techniques sont aujourd'hui utilisées et développées pour produire des lignées cellulaires recombinantes dans le but de fiabiliser les procédés de bioproduction.

La technologie de Genomic Vision constitue un outil de contrôle qualité prometteur pour la caractérisation précise de la stabilité des lignées cellulaires recombinantes par rapport à la méthode standard. De nouveaux outils de contrôle qualité ont ainsi été mis au point afin de visualiser les modifications génétiques et de vérifier la clonalité des lignées cellulaires utilisées en bioproduction.

Dans le cadre de l'accord de recherche avec Sanofi, Genomic Vision effectuera la caractérisation génétique des lignées cellulaires de Sanofi provenant du centre de recherche Framingham à Boston, aux Etats-Unis.

### **Portefeuille de tests de diagnostic in vitro (IVD)**

#### ***Papillomavirus humain (HPV)***

L'identification d'un biomarqueur permettant de prédire la gravité et l'évolution des lésions cervicales est en cours de développement grâce aux données clinique d'une étude menée en République tchèque.

#### ***Dystrophie musculaire facio scapulo humérale (FSHD)***

Le test FSHD est commercialisé en Europe, notamment par l'hôpital de la Timone à Marseille, dans le cadre d'un contrat pluriannuel de marché public de 5 ans d'approvisionnement du test et en Chine par l'intermédiaire de son distributeur, la société AmCare Genomics Laboratory, avec un fort développement de l'activité.

### ***Activités de recherche par des partenaires utilisant la technologie propriétaire du peignage moléculaire***

#### **· Caractérisation des patients atteints d'Epilepsie myoclonique familiale de l'adulte (FAME)**

L'Institut de génétique humaine de l'Université de Duisburg-Essen (Allemagne), a utilisé la technologie de peignage moléculaire, avec le support scientifique des équipes de Genomic Vision, pour identifier et caractériser les patients atteints de

FAME	(Family	Adult	Myoclonic	Epilepsy).
------	---------	-------	-----------	------------

## Règles et méthodes comptables

- **Partenariat stratégique de recherche avec le Children's Medical Research Institute (CMRI, Sydney) sur le développement d'un test Telomere Length Assay (TLA, mesure de la longueur des Télomères),**

Le partenariat établi entre le laboratoire du professeur Pickett (CMRI, Australie) et Genomic Vision depuis mai 2018 visait à explorer la corrélation entre le raccourcissement des télomères et l'apparition du cancer. La nouvelle approche de Genomic Vision basée sur le peignage moléculaire, appelée "Telomere Length Assay (TLA)", permet de distinguer les variations de longueur des télomères avec une grande précision et une grande reproductibilité dans les modèles humains et autres mammifères. Les équipes du CMRI ont grâce à l'utilisation du TLA progresser sur la compréhension des effets de la longueur des télomères sur l'évolution de pathologies complexes, notamment les maladies cardiovasculaires et les cancers.

### Mise en œuvre de la restructuration décidée fin 2018

Genomic Vision a mis en œuvre au premier semestre un plan de restructuration avec réduction des effectifs et réduction des dépenses d'environ 20%. Dans le cadre de cette restructuration, la société va concentrer son activité sur le marché du contrôle qualité des industries des Sciences du Vivant avec des partenariats industriels et poursuivre de manière opportuniste la commercialisation des tests de diagnostic déjà développés ou en cours de développement principalement via la recherche de partenaires.

Ce plan de restructuration a généré des coûts non récurrents d'un montant de 373 K€ correspondant essentiellement à des indemnités de licenciement.

### Opération de refinancement avec Winance

Suite à l'obtention du visa de l'AMF sous le numéro 19-122 sur son prospectus le 29 mars 2019, Genomic Vision a mis en œuvre le refinancement avec Winance décidé par ses actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 4 mars 2019. Ce financement est réalisé sous la forme d'augmentations de capital réservées à Winance pour un montant total de 5 M€ (hors financement additionnel découlant de l'exercice des BSA attachés aux actions) avec l'émission possible de 4 tranches d'Actions à Bons de Souscription d'Actions (ABSA) selon des conditions de calendrier et de conditions contractuelles. Le prix d'émission est fixé selon le plus petit prix moyen pondéré (VWAP) des 15 derniers jours de bourse auquel est appliquée une décote de 20%,

La 1ère tranche a été tirée le 16 avril avec une augmentation de capital de 1,5 M€, par compensation avec le prêt accordé par Winance à la signature du contrat en mars 2019, par création de 6 818 182 actions au prix unitaire de 0,22€. Ce tirage a aussi conduit à la création au bénéfice de Winance de 6 818 182 BSA donnant droit de souscrire à 2 045 455 actions de nominal 0.10€ à un prix d'exercice de 0.32€.

Dans le même temps, le prêt sans intérêt obtenu à l'automne 2018 de Quest Diagnostics pour 0,3 M€ a été intégralement remboursé avant son échéance du 31 mars 2019.

Le 9 juillet 2019, Genomic Vision a procédé à une augmentation de capital de 1 M€ par création de 10 000 000 actions nouvelles émises au nominal de 0,10 € dans le cadre de la 2ème tranche d'ABSA. Ce tirage a aussi conduit à la création au bénéfice de Winance de 10 000 000 BSA donnant droit à souscrire à 3 000 000 actions au nominal de 0.10€ à un prix d'exercice de 0.15€.

La société dispose d'un solde de 2,5 M€ sur cette ligne de financement, exerçable selon les caractéristiques détaillées dans le prospectus de la Société visé par l'AMF le 29 mars 2019 sous le numéro 19-122 et notamment sous les conditions contractuelles et légales, dont des conditions de calendrier et d'évolution du cours de bourse décrites au paragraphe 4.1 du prospectus.

## Règles et méthodes comptables

En août 2019, compte tenu de l'évolution du cours de bourse, Winance a exercé les BSA associés aux tranches 1 et 2 conduisant aux augmentations de capital suivantes pour un total de 1.1 M€:

- Par exercice des 10 000 000 de BSA associés à la tranche 2, la création de 3 000 000 actions au prix d'exercice de 0.15€ le 6 août 2019
- Par exercice de 2 854 130 BSA, puis du solde de 3 964 052 BSA, associés à la tranche 1, la création au total de 2 045 455 actions au prix d'exercice de 0.32€ le 16 août 2019.

### Gouvernance

---

Entre fin janvier et fin mars, la Gouvernance de la société a évolué, avec la volonté de resserrer le conseil de surveillance et de renforcer le directoire. Au sein du conseil de surveillance, 3 membres ont donné leur démission : Madame Isabelle Racamier, Madame Elisabeth Jacobs et Monsieur Florian Schödel. Madame Elisabeth Ourliac, précédemment vice-présidente a été nommée présidente du conseil de surveillance et Monsieur Stéphane Verdood a été nommé vice-président. Madame Tamar Saraga a été nommée membre du comité d'audit.

Le conseil de surveillance est aujourd'hui composé de trois membres, dont deux indépendants, Madame Ourliac et Madame Saraga.

Au sein du Directoire, le 12 mars 2020, Madame Dominique Rémy-Renou a été nommée présidente et Monsieur Aaron Bensimon, directeur général.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

---

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets :  
1 à 3 ans
- \* Installations techniques : 9 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 9 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 6 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 6 ans
- \* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

---

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Reconnaissance du Chiffre d'Affaires

---

Le fait générateur de la comptabilisation du chiffre d'affaires (services) est constaté en fonction d'étapes prévues au contrat. Ces étapes font l'objet d'une validation par un comité scientifique.

#### - Vente d'équipements et consommables

Il s'agit de ventes permettant l'accès et l'utilisation de la technologie du peignage moléculaire notamment sur les marchés du diagnostic et de la recherche. Ces ventes sont enregistrées au moment du transfert de propriétés des équipements et consommables, principalement quand les biens sont livrés.

Les contrats de vente de plateforme peuvent prévoir des clauses de retour, sous certaines conditions, la Société analysant alors la probabilité d'occurrence du risque de retour dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires compte tenu de la connaissance du client et des faits existants à la clôture.

#### - Vente de maintenance et de logiciels

La maintenance des équipements : chaque plateforme installée dispose d'un contrat de maintenance annuelle permettant d'assurer un fonctionnement optimal des installations pour les utilisateurs. La licence des logiciels : les plateformes fonctionnent avec des logiciels puissants de traitement d'image et de « data storage », les logiciels sont dédiés à chaque application (FSHD, GMC, RCA...). Les clients doivent mettre à jour annuellement leurs licences pour accéder à ces solutions, les licences étant facturées pour un nombre donné d'utilisateurs. Les ventes de contrat de maintenance et de licences pour une durée d'un an sont enregistrées selon la méthode de l'avancement étalé sur l'année.



## Règles et méthodes comptables

### - Vente de service

La gamme de service Easy : lancés fin 2016, ces services offrent aux clients, notamment les chercheurs des laboratoires de recherche, de transmettre leurs échantillons, les experts, techniciens et ingénieurs de Genomic Vision se chargeant de réaliser, selon les options, les étapes d'acquisition et de traitement d'image (EasyScan) ou les manipulations de peignage moléculaire (EasyComb) ou un service complet avec les manipulations de peignage moléculaire, l'acquisition et le traitement d'image. Les ventes des différents services sont enregistrées selon la méthode de l'avancement.

### - Royalties avec Quest

Le contrat signé avec Quest Diagnostic prévoit, lors de la phase de commercialisation des produits issus de la collaboration entre Quest et Genomic Vision, le paiement de royalties en fonction des ventes réalisées. Ces royalties sont incluses dans le chiffre d'affaires réalisé sur le « Marché du diagnostic ». Les produits des royalties provenant des ventes de tests de diagnostic par Quest sont comptabilisés au fur et à mesure des ventes réalisées par Quest chaque trimestre.

### - Redevance en rémunération des droits exclusifs consentis à Quest (« Licence Fees»)

Le contrat prévoit que la Société Genomic Vision accorde à la société Quest Diagnostics une exclusivité sur l'ensemble des licences d'exploitation et de commercialisation consenties pour les tests développés dans le cadre de la collaboration de R&D.

En contrepartie de cette exclusivité, la Société Quest s'acquitte d'une redevance annuelle de 300 K€ .

Ce droit d'exclusivité est automatiquement renouvelé chaque année, dès lors que la société Quest s'acquitte du règlement de cette redevance.

La Redevance en rémunération de l'exclusivité couvre la période du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante. Elle est facturée chaque année en novembre et comptabilisée selon un étalement sur la période annuelle d'exclusivité.

### - Milestone en rémunération des livrables validés

Le contrat prévoit que les livrables décrits dans les programmes de développement sélectionnés par Quest soient validés par un comité scientifique issu du comité de pilotage paritaire Quest Diagnostics/Genomic Vision.

Dès lors que cette validation est obtenue, la société Quest verse le Milestone prévu au contrat.

Le Milestone des livrables, acquis dès la validation par le comité scientifique, est comptabilisé dès la date de validation, dans la mesure où il rémunère la prestation des services rendus jusqu'à cette date.

## Subventions et Avance Conditionnées

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions d'exploitation obtenues sous conditions suspensives, ne sont comptabilisées que lors de la levée des conditions et lorsqu'elles seront encaissées.

## Règles et méthodes comptables

### Opérations en monnaies étrangères

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les charges et les produits en devise sont enregistrés pour leur contre valeur à la date d'opération.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Le coût d'acquisition est constitué :

- du prix d'achat (y compris droit et taxes non récupérables),
- des coûts directement attribuables,
- diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

### Crédit d'Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

### Indemnité de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2019.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraité et indemnités assimilées : 207 755 Euros.

Le coût des droits constitués ainsi calculé est ensuite actualisé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à l'âge légal et de la politique salariale.

## Règles et méthodes comptables

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation). Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivants :

- Variables Economiques :

- \* Taux d'actualisation : 0,50%,
- \* Revalorisation des salaires : 2%
- \* Charges sociales patronales : 49.90% pour les cadres et 48.20% pour les non cadres,
- \* Contribution employeur : 50%,
- \* Obligation définies par la convention collective Industrie Pharmaceutique

- Variables Démographiques :

- \* Taux de rotation du personnel : Fort pour les cadres et extrêmement fort pour les non cadres,
- \* Table de mortalité : INSEE 2018,
- \* Ventilation des départs à la retraite volontaire : 100%,
- \* Âge de départ en retraite : 62 ans.

### Déficit Fiscal Reportable

---

Le total du déficit fiscal restant à reporter au 31 décembre 2019 est de 60 098 452 euros.

### Parties Liées

---

La direction n'a pas identifié de transactions présentant une importance significative et n'étant pas conclues à des conditions normales du marché.

### Frais d'augmentation de capital

---

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation de capital.

### Frais de recherche et développement

---

Les dépenses de recherche et développement sont intégralement passées en charges l'exercice où elles ont été engagées.

## Règles et méthodes comptables

Suivi des bons

Au 31 décembre 2019, la Société a octroyé des bons de souscription d'actions à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la société, dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires. Au 31 Décembre 2019, les bons de souscription d'actions en circulation attribués et non annulés, qu'ils soient exerçables ou non encore exerçables, donnent droit à souscription de 10 000 actions de la Société.

- Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises**

A ce jour, 8 plans d'émission de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ont été autorisés par l'assemblée générale (dont 5 encore actifs au 31/12/2019), dont les principales caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de Bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BCE 2005-1	87464	18/11/2005	87464	87464	Gratuit	43732	0	43732	14/11/2023	43732	3,43	150000,76
BCE 2016-1	550000	30/06/2015	494000	490500	Gratuit	239000	0	251500	20/05/2026	251500	7,90	1986850,00
BCE 2016-2	580000	23/06/2016	159577	159577	Gratuit	40000	0	119577	14/12/2026	119577	4,50	538096,50
BCE 2017-1	580000	23/06/2016	53500	53500	Gratuit	3500	0	50000	10/05/2027	50000	2,93	146500,00
BCE 2017-2	580000	23/06/2016	30000	30000	Gratuit	0	0	30000	01/01/2028	30000	2,93	87900,00
<b>TOTAL</b>	<b>2377464,00</b>		<b>824541,00</b>	<b>821041,00</b>		<b>326232,00</b>	<b>0,00</b>	<b>494809,00</b>		<b>494809,00</b>		<b>2909347,26</b>

Au 31 décembre 2019, ces Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en circulation donnent droit à souscription de 494 809 actions de la Société. Aucun BCE n'a été exercé sur la période (voir paragraphe).

- Bons de souscription d'action attachés aux OCABSA et émis au bénéfice de Bracknor**

Au 31 décembre 2019, ces Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise en circulation donnent droit à souscription de 494 809 actions de la Société. Aucun BCE n'a été exercé sur la période (voir paragraphe).

Bons de souscription d'action attachés aux OCABSA et émis au bénéfice de Bracknor

Dénomination	Nombre de bons autorisés	Décision d'autorisation	Nombre de bons émis	Nombre de bons souscrits	Prix du bon	Nombre de bons caducs	Nombre de bons exercés	Nombre en circulation	Date limite d'exercice	Nombre d'actions à souscrire	Prix de souscription de l'action	Montant maximal de l'augmentation des capitaux propres
BSA Tranche 1	50 000 000	5/12/16	62 972	62 972	N/A	0	0	62 972	28/03/22	62 972	3,97 €	249 998,84 €
BSA Tranche 2			83 612	83 612	N/A	0	0	83 612	12/05/22	83 612	2,99 €	249 999,88 €
BSA Tranche 3			56 053	56 053	N/A	0	0	56 053	22/06/22	56 053	4,46 €	249 996,38 €
BSA Tranche 4			78 369	78 369	N/A	0	0	78 369	23/08/22	78 369	3,19 €	249 997,11 €
BSA Tranche 5			96 525	96 525	N/A	0	0	96 525	10/10/22	96 525	2,59 €	249 999,75 €
BSA Tranche 6			142 857	142 857	N/A	0	0	142 857	19/12/22	142 857	3,50 €	499 999,50 €
BSA Tranche 7			166 666	166 666	N/A	0	0	166 666	20/02/23	166 666	3,00 €	499 998,00 €
BSA Tranche 8			230 414	230 414	N/A	0	0	230 414	25/04/23	230 414	2,17 €	499 998,38 €
BSA Tranche 9			485 436	485 436	N/A	0	0	485 436	18/07/23	485 436	1,03 €	499 999,08 €
BSA Tranche 10			561 797	561 797	N/A	0	0	561 797	20/08/23	561 797	0,89 €	499 999,33 €
BSA Tranche 11			471 698	471 698	N/A	0	0	471 698	10/10/23	471 698	1,06 €	499 999,88 €
BSA Tranche 12			471 698	471 698	N/A	0	0	471 698	19/11/23	471 698	0,53 €	249 999,94 €
BSA Tranche 13			1 136 363	1 136 363	N/A	0	0	1 136 363	28/11/23	1 136 363	0,44 €	499 999,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000 000</b>		<b>4 044 460</b>	<b>4 044 460</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 044 460</b>		<b>4 044 460</b>		<b>4 999 996</b>

Au 31 décembre 2019, aucun bon de souscription émis au bénéfice de Bracknor n'a été exercé sur la période.

## Règles et méthodes comptables

- **Synthèse des instruments dilutifs existants**

L'exercice intégral de tous les titres donnant accès au capital existant au 31 décembre 2019, pourrait conduire à la création au maximum de 9 722 964 actions nouvelles. Ces instruments dilutifs sont actuellement hors de la monnaie compte tenu des cours d'exercice compris entre 0,43€ et 8,58€.

	Nombre en circulation	Montant maximal d'actions à émettre
BCE	494 809	494 809
BSA	10 000	10 000
BSA Bracknor	4 044 460	4 044 460
<b>Total</b>	<b>4 549 269</b>	<b>4 549 269</b>

## Evénements Post Clôture

Les mesures prises pour lutter contre l'épidémie de COVID-19 et leur effet sur l'économie rendent l'exercice 2020 incertain, même si GENOMIC VISION n'a observé qu'un impact limité sur son activité.

Renforcement des fonds propres :

Le 13 février 2020 Winance a souscrit en numéraire à l'émission de 2.777.778 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro l'une, auxquelles sont attachées des bons de souscription d'actions, au prix de 0,36 euro l'une. Cette augmentation de capital a été réalisée dans le cadre du tirage de la troisième tranche (d'un montant de 1 million d'euros) du programme de financement conclu avec Winance le 25 mars 2019. Le capital de la société était alors composé à cette date, de 41.297.762,30 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Le 7 mai 2020, le directoire a constaté une augmentation de capital liée à l'exercice par Winance des BSA attachés à la tranche 3 donnant lieu à la création de 833.333 actions nouvelles au prix unitaire de 0,52 euro prime comprise

Le 14 mai, la Société a également constaté la réalisation d'une nouvelle augmentation de capital à la suite de sa demande de tirage de la 4ème et dernière tranche du programme de financement conclu avec Winance. Cette augmentation a donné lieu à la création de 5.000.000 d'actions nouvelles souscrites au prix unitaire de 0,30 euro.

Le capital de la Société s'élève désormais à 4.713.095,60 euros, il est composé de 47.130.956 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro. Ces 3 opérations d'augmentation capital réalisées depuis le début de l'année, ont renforcé les fonds propres et la trésorerie de la Société, d'un montant global de 2.933.333,16 euros.

La signature le 11 juin 2020 d'un nouveau contrat de financement de 12 M€ auprès de la société Winance dont la mise en œuvre nécessite la levée des conditions suspensives suivantes :

- L'approbation par l'assemblée générale du 24 juillet 2020. En outre, l'émission d'une ou plusieurs tranches d'OCABSA donnera lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF dans l'hypothèse où le nombre d'actions susceptibles d'en résulter, en cumul avec les augmentations de capital qui auraient par ailleurs été réalisées par la Société, excéderait 20% du capital sur 12 mois ;
- L'obtention par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) de la dérogation à l'obligation de procéder au dépôt d'une offre publique d'acquisition en cas de dépassement du seuil de 30 % de détention et ce dès l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus déposé.

## Notes sur le bilan

**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	252 620			252 620
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>252 620</b>			<b>252 620</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	1 656 169			1 656 169
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	1 017 421			1 017 421
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	856 780	11 950	8 052	860 678
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	10 304			10 304
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 540 675</b>	<b>11 950</b>	<b>8 052</b>	<b>3 544 572</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	236 859	21 162	3 566	254 456
<b>Immobilisations financières</b>	<b>236 859</b>	<b>21 162</b>	<b>3 566</b>	<b>254 456</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 030 154</b>	<b>33 112</b>	<b>11 618</b>	<b>4 051 648</b>

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- SIBIO achat : 8 587 euros
- SIBIO achat : 1 874 euros
- NOVATIM : 1 488 euros

Au 31 décembre 2019, les immobilisations corporelles incluent les scanners (instruments conçus par la Société et dédiés au PeignageMoléculaire) propriété de Genomic Vision et mis à disposition de tiers (clients actuels ou futurs ou laboratoires avec laquelle la Société collabore) ou utilisés par Genomic Vision elle-même.

Les scanners qui ne sont pas encore mis en service et dont l'affectation n'est pas encore décidée (vente, mise à disposition ou utilisation interne) sont comptabilisés en stock demarchandises.

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	249 815			249 815
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>249 815</b>			<b>249 815</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installation techn., matériel et outillage industriels	1 096 303	228 634		1 324 937
- Installations Gales, agenc. et aménag. divers	676 857	109 075		785 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	720 407	93 275	4 874	808 808
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 493 566</b>	<b>430 984</b>	<b>4 874</b>	<b>2 919 676</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 743 381</b>	<b>430 984</b>	<b>4 874</b>	<b>3 169 491</b>

## Notes sur le bilan

**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 465 197 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	72 384		72 384
Autres	182 071		182 071
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 143 363	1 117 777	25 586
Autres	1 057 668	1 057 668	
Capital souscrit - appelé, non verse			
Charges constatées d'avance	9 710	9 710	
<b>Total</b>	<b>2 465 197</b>	<b>2 210 742</b>	<b>254 456</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	12 807		
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

**Produits à recevoir**

	Montant
FACTURES A ETABLIR	12 557
CREANCE SUBV.TEL AVIV BEYOND SEQ	99 065
<b>Total</b>	<b>111 622</b>



## Notes sur le bilan

**Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	139 229			139 229
Immobilisations financières				
Stocks	1 343	28 000		29 343
Créances et Valeurs mobilières	4 719	21 446	579	25 586
<b>Total</b>	<b>145 291</b>	<b>49 446</b>	<b>579</b>	<b>194 158</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		49 446	579	
Financières				
Exceptionnelles				

## Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 25 586 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
DEPRECIATION CREANCES CLIENTS	21 446
<b>TOTAL</b>	<b>21 446</b>

## Notes sur le bilan

**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 3 851 985 euros décomposé en 38 519 845 titres d'une valeur nominale de 0,10 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	15 656 208	0,10
Titres émis pendant l'exercice	22 863 637	0,10
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	38 519 845	0,10

L'émission des actions nouvelles résultent de l'augmentation du capital de WINANCE et également la conversion de 25 OCA (Obligations Convertibles en Actions) restantes, ayant conduit à l'émission de 1 000 000 actions nouvelles en Janvier 2019 au profit de BRAKNOR.

**Liste des propriétaires du capital**

<b>Personnes Morales</b>		
Vesalius Biocapital	1 607 399	4,17%
Quest Diagnostics Ventures	616 157	1,60%
<b>Personnes Physiques</b>		
Aaron Bensimon	89 585	0,23%
<b>Autocontrôle</b>	27 953	0,07%
<b>Flottant</b>	36 178 751	93,92%

La société Winance qui a souscrit au cours de l'exercice 2019 les 2 premières tranches du programme de financement mis en place en mars, ne détenait plus d'action au 31 décembre, selon les estimations de la Société.

## Notes sur le bilan

## Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 08/07/2019.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-8 638 654
Résultat de l'exercice précédent	-6 755 268
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>-15 393 923</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-15 393 923
<b>Total des affectations</b>	<b>-15 393 923</b>

## Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	1 565 621		2 286 364		3 851 985
Primes d'émission	18 086 699		1 326 680		19 413 378
Report à Nouveau	-8 638 654	-6 755 268	-6 755 268		-15 393 923
Résultat de l'exercice	-6 755 268	6 755 268	-4 540 883	-6 755 268	-4 540 883
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>4 258 397</b>		<b>-7 683 108</b>	<b>-6 755 268</b>	<b>3 330 557</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	146 000			85 000	61 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change		6 365			6 365
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer			332 484		
Autres provisions pour risques et charges	356 263				23 779
<b>Total</b>	<b>502 263</b>	<b>6 365</b>	<b>332 484</b>	<b>85 000</b>	<b>91 143</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières		6 365			
Exceptionnelles			332 484	85 000	

## Notes sur le bilan

En 2018, une provision pour restructuration d'un montant de 495 K€ a été comptabilisée couvrant une partie sociale (suppression de 9 à 10 postes pour motif économique) pour 356 K€ et une partie liée aux locaux pour dépréciation exceptionnelle des agencements du 1er étage pour 139 K€.

En 2019, une reprise pour provision de 332 483,85 a été comptabilisée couvrant la partie sociale. La provision restante de 23 779 non reprise correspond au risque prud'hommal.

La Provision pour litiges correspond également à un risque prud'hommal.

Concernant la dépréciation exceptionnelle du 1er Etage pour 139 K€ , elle reste toujours d'actualité.

## Dettes

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 985 808 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes Rattachés	820 979	820 979		
Dettes fiscales et sociales	711 048	711 048		
Dettes sur immobilisations et comptes Rattachés	3 161	3 161		
Autres dettes (**)	315 984	315 984		
Produits constatés d'avance	134 636	134 636		
<b>Total</b>	<b>1 985 808</b>	<b>1 985 808</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	550 000			
(**) Dont envers les associés				

Concernant la dette de 500 K €, il est important de noter que 300 K€ ont fait l'objet de remboursement et 250 K € correspondent à des OCA converties en actions en 2019.

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	443 883
FNP sur immobilisations	3 161
PROV.CONGES PAYES	74 373
Provisions RTT	14 286
PROV.PRIMES ET INDEMNITES	229 491
Personnel - autres charges à payer	31 968
Prov.ch/cp	31 858
PROV.CH/RTT	6 119
PROV.CH/PRIMES	87 989
AUTRES CHARGES A PAYER	9 998
FPC	15 960
TAXE APPRENTISSAGE	14 989
AVOIRS A ETABLIR	235 578
CHARGE A PAYER FRANCHISE	5 512
<b>Total</b>	<b>1 205 164</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
SALES FORCE 04/19-04/20	6 795		
CM CIC LEASING SOLUTIONS	1 594		
BNP PARIBAS LEASE	1 321		
<b>Total</b>	<b>9 710</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA PARTICIPATION FINANCIERE	21 000		
PCA QUEST	25 000		
PCA MAINTENANCE/ LICENCE /SERVICE	88 635		
<b>Total</b>	<b>134 635</b>		

Les travaux d'agencement des nouveaux locaux de BAGNEUX ont fait l'objet d'une participation financière en 2011 de la part du propriétaire pour un montant de 320 000 euros.

Cette participation a été portée en totalité en compte de "produits constatés d'avance" et étalée sur la durée du bail (9 ans).

**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires**

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	60 570	146 077	206 647
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	43 397	353 981	397 378
Ventes de marchandises	103 700	1 044 545	1 148 245
Produits des activités annexes	17 797		17 797
<b>TOTAL</b>	<b>225 464</b>	<b>1 544 603</b>	<b>1 770 067</b>

**Charges et produits d'exploitation et financiers****Frais accessoires d'achat**

	Valeur globale	Dont frais accessoires
Achats de marchandises	384 678	
Achats de matières premières et fournitures	12 986	
Achats d'autres approvisionnements	153 378	
Achats de matériel, équipements et travaux	19 683	
Achats non stockés de matières et fournitures	49 361	
<b>TOTAL</b>	<b>620 085</b>	

**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 75 048 euros

Honoraire des autres services : 8 500 euros



## Notes sur le compte de résultat

## Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 818	678
Reprises sur provisions et transferts de charge		4 042
Différences positives de change	8 565	1 585
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>10 383</b>	<b>6 304</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 365	
Intérêts et charges assimilées		33 897
Différences négatives de change	4 585	3 492
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>10 950</b>	<b>37 389</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-567</b>	<b>-31 084</b>

## Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
<i>TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOIT.IJS</i>	39 692	
<i>TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT.AUTR</i>	38 953	
<i>Avantage en nature</i>	17 410	
Transfert de charges d'exploitation	96 055	
<b>Total</b>	<b>96 055</b>	

## Notes sur le compte de résultat

## Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	261	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	373 000	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 176	
Autres charges	5 311	
Autres produits		8 205
Provisions pour risques et charges		417 484
<b>TOTAL</b>	<b>381 748</b>	<b>425 689</b>

Le plan de restructuration de 2018 a généré des coûts non récurrents d'un montant de 373 K€ correspondant essentiellement à des indemnités de licenciement.

## Résultat et impôts sur les bénéfices

## Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	-5 053 400		-5 053 400
+ Résultat exceptionnel	43 940		43 940
- Participations des salariés			
<b>Résultat comptable</b>	<b>-4 540 883</b>		<b>-4 540 883</b>
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Le résultat comptable n'inclut pas le Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 468 577.

Le déficit reportable à Fin Décembre 2019 s'élève à 60 098 452 €.

**Autres informations****Effectif**

---

Effectif moyen du personnel : 28 personnes dont 1 apprenti.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	15	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	13	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>28</b>	

**Informations sur les dirigeants**

---

**Rémunérations allouées aux membres des organes de direction**

Les rémunérations des membres des organes de surveillance ont représenté un montant de 509 900 euros.

**Engagements financiers**

---

**Engagements donnés**

## Autres informations

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement d'un "compte à terme" Croissance +5 ans	174 032
Cession de la créance crédit impôt recherche du 1er Janvier au 31 Décembre 2017	31 418
Autres engagements donnés	205 450
<b>Total</b>	<b>205 450</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

La trésorerie de 1 082 215 € inclut 274 277 € de compte à terme.

Ces instruments financiers incluent 174 € de compte à terme donner en nantissement à la SOCIETE GENERALE dans le cadre de la caution accordée par cette der,nière au bailleur des locaux.

## Autres informations

## Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Société Générale envers le Bailleur SELECT INVEST 1	174 302
Avals et cautions	174 302
Autres engagements reçus	
<b>Total</b>	<b>174 302</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

PIDR 2019

## Certificate Of Completion

Envelope Id: 65BFA5E4BD3D49929DD8998FE8145232 Status: Completed  
 Subject: Please DocuSign: GV Rapport spécial(03-07-2020 07.43.27).pdf, GV attestation rem 20200703.pdf, ...  
 Source Envelope:  
 Document Pages: 53 Signatures: 1 Envelope Originator:  
 Certificate Pages: 2 Initials: 0 Benoit Pimont  
 AutoNav: Enabled 6 place de la Pyramide  
 Envelopeld Stamping: Disabled Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908  
 Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris  
 IP Address: 163.116.163.118

## Record Tracking

Status: Original Holder: Benoit Pimont Location: DocuSign  
 7/3/2020 7:52:18 PM

## Signer Events

Benoit Pimont

## Signature

*Benoit Pimont*

## Timestamp

Sent: 7/3/2020 7:54:16 PM  
 Viewed: 7/3/2020 7:54:36 PM  
 Signed: 7/3/2020 7:55:46 PM

Partner

Deloitte France Audit

Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate

Signature Adoption: Pre-selected Style  
 Using IP Address: 163.116.163.118

### Signature Provider Details:

Signature Type: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Signature Provider Location: <https://authentication.idnow.de/docusign/requests/signature>

Signature Issuer: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Correlation Identifiers:

TAT-LPNPN  
 TAT-LPNPN  
 TAT-LPNPN

### Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

## In Person Signer Events

## Signature

## Timestamp

## Editor Delivery Events

## Status

## Timestamp

## Agent Delivery Events

## Status

## Timestamp

## Intermediary Delivery Events

## Status

## Timestamp

## Certified Delivery Events

## Status

## Timestamp

## Carbon Copy Events

## Status

## Timestamp

## Witness Events

## Signature

## Timestamp

## Notary Events

## Signature

## Timestamp

## Envelope Summary Events

## Status

## Timestamps

Envelope Sent Hashed/Encrypted 7/3/2020 7:54:16 PM  
 Certified Delivered Security Checked 7/3/2020 7:54:36 PM

<b>Envelope Summary Events</b>	<b>Status</b>	<b>Timestamps</b>
Signing Complete	Security Checked	7/3/2020 7:55:46 PM
Completed	Security Checked	7/3/2020 7:55:46 PM

<b>Payment Events</b>	<b>Status</b>	<b>Timestamps</b>
-----------------------	---------------	-------------------